

Projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine

Réunion de lancement

Débat public

Ont participé au débat public :

M. HERZ, directeur du projet de ligne à très haute tension, RTE

M. DESQUILBET, chef du projet, RTE

M. DUPUIS, Vice-Président du Conseil Régional du Conseil Général de la Mayenne

M. LE SCORNET, Vice-Président du Conseil Régional des Pays de la Loire

M. JEHAN, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture de la Mayenne

M. BENARRATA, Les Verts Mayennais

M. BOUTTIER LOCHU, Mayenne SurVOLTée

M. LEFRANC, Mayenne Nature Environnement

M. CLOTEAU, FD Civam

M. GIBLIN, Président de la CPDP THT

M. MABILAIS, CPDP THT

M. VELLAUD, CPDP THT

M. BONNEAUD, CPDP THT

Introduction

M. GIBLIN
Président de la CPDP THT

M. GIBLIN

Bonsoir à tous et à toutes. Merci d'être présents nombreux pour cette deuxième réunion du débat public. Je remercie le Maire et la Municipalité de Laval qui nous accueillent ce soir, ainsi que le Préfet de la Mayenne, qui nous a fait l'honneur de sa présence.

Comme vous le savez, le débat porte sur un projet d'implantation d'une ligne à très haute tension entre le Cotentin et le Maine. Notre réflexion en est encore à son début et aucune décision n'est à ce jour arrêtée. Il s'agit au reste d'un *débat* public et non d'une *enquête* publique. Si ce projet est lié intimement à celui de l'EPR de Flamanville, leurs impacts sont différents, c'est pourquoi la CPDP a décidé de mener deux débats distincts.

S'agissant de la THT, le débat durera 4 mois, afin de répondre notamment aux questions suivantes :

- Une nouvelle ligne à très haute tension est-elle nécessaire ? Qu'apporte-t-elle à l'alimentation électrique du Grand Ouest ?
- Existe-il des solutions techniques alternatives ?
- Quels peuvent être les impacts sur la santé et sur l'environnement ?

Nous sommes convaincus qu'un débat public autour de ces questions est à la fois nécessaire et utile. C'est un moment de démocratie essentiel. Ainsi, les débats passés ont permis aux maîtres d'ouvrage de modifier et d'améliorer leur projet : il a donc été tenu compte des observations effectuées par le public.

Pour mener à bien nos travaux, nous nous imposons une obligation de neutralité vis-à-vis de tous les acteurs. Chaque intervention sera versée aux archives du débat public. Nous publierons à la fin du mois de mars 2006 notre compte rendu. Un bilan sera dressé par le Président de la CNDP. Le Maître d'ouvrage disposera ensuite de trois mois pour rendre publique sa décision.

Le débat public est une procédure encore jeune et fragile ; il nous appartient donc à tous de le fortifier. Par conséquent, nous souhaitons que le débat soit de haute tenue, caractérisé par l'ouverture et le respect de la parole de chacun.

Je vous remercie.

Intervention de M. MABILAIS

Présentation des règles de la soirée

Présentation du projet de ligne THT par RTE

M. HERZ, directeur de projet
M. DESQUILBET, chef de projet

RTE est l'entreprise chargée de la gestion du réseau de transport de l'électricité, à la fois vers les grandes industries et les grands circuits de distribution. Nous avons une mission de service public ; notre but est de limiter au maximum les risques de coupures d'électricité. Nous attachons une grande importance à l'environnement de nos ouvrages et c'est cette volonté qui nous anime ce soir. Nous souhaitons donc que vos propositions et nos échanges nous permettent d'améliorer nos premières études. Filiale d'EDF, nous sommes néanmoins indépendants. Nous transportons l'électricité de tous les producteurs, quelle que soit la source d'énergie. C'est dans ce cadre que nous soutenons le projet de ligne électrique à très haute tension Cotentin Maine.

Suite au projet d'EPR proposé par EDF à Flamanville, nos études montrent que le réseau de transport doit impérativement évoluer, sous peine de voir augmenter le risque de coupure de courant : en effet, le réseau est fragile. Nous avons étudié plusieurs solutions alternatives qui présentent toutes des inconvénients rédhibitoires en termes d'activité comme de coût. La construction d'une ligne aérienne THT nous paraît donc la solution la plus adaptée.

Nous proposons donc de construire une ligne électrique de 400 000 volts, sur 150 km, entre Saint-Lô et la région de Rennes-Laval. Elle sera raccordée à chacune de ses extrémités par un poste électrique. Le tracé de la ligne n'est pas encore déterminé ; il ne sera connu que dans quatre ans. La nouvelle ligne partirait des environs de la ville de Périers pour aboutir aux alentours du Mans. S'agissant des couloirs, la zone d'étude est limitée à l'Ouest par Coutances, le Mont-Saint-Michel et Rennes et à l'Est par la Suisse normande et les autres zones que vous pouvez voir sur la carte. Nous avons déterminé trois couloirs éventuels que vous pouvez également observer.

Expression des acteurs sur le projet THT

.I Associations et syndicats professionnels

M. BOUTTIER LOCHU, Mayenne SurVOLTée

A l'entrée de la salle, vous avez pu recevoir un tract appelant à un vrai débat public et prenant position contre la ligne à très haute tension et l'EPR, qui la sous-tend. Le public est très nombreux, sans doute plus que vous ne l'imaginiez. Nous sommes solidaires de la position des associations nationales qui se sont retirées du débat pour protester contre le recours au « secret défense » pour dissimuler l'information au public.

Aujourd'hui, avons-nous besoin d'une ligne à très haute tension ? Oui, mais seulement s'il existe une centrale nucléaire à Flamanville. La véritable question est donc : avons-nous besoin d'une nouvelle centrale nucléaire en France, qui en compte déjà 58 ? Il est fallacieux de vouloir dissocier le débat et scandaleux qu'EDF soit absent ce soir. Sur le fond, nous n'avons évidemment pas besoin de nouvelle centrale, attendu que nous exportons déjà de l'électricité. Par ailleurs, la France possède déjà un parc nucléaire important. Le simple bon sens dicte de ne pas « mettre tous ses œufs dans le même panier ». En outre, l'uranium est un minerai voué à l'extinction, à l'instar du pétrole. Or la France reste à la traîne dans l'étude des énergies renouvelables.

Le nucléaire est à la fois peu souple, archaïque et dangereux, à la fois au vu de la gestion des déchets et des risques d'accidents. Pire encore, il coûte cher : il faut financer non seulement le retraitement des déchets mais aussi le démantèlement des centrales. Ce coût, ce n'est pas EDF qui le supportera, mais bien les usagers.

Pour toutes ces raisons, le collectif « Mayenne SurVOLTée » refuse fermement la ligne à très haute tension, qui concourt à l'EPR. Nous refusons d'être le complice passif du lobby du nucléaire. Nous dénonçons un débat public opaque. Si RTE assure que rien n'est encore décidé, le Premier ministre ne tient pas le même discours. Nous exigeons donc des études prenant en compte l'impact économique de l'intégralité des coûts, les risques sur la santé et sur l'environnement. C'est à cette condition que le débat prendra son sens.

M. GIBLIN

Je rappelle que la CDPD EPR a prévu une réunion à Laval pour aborder ces sujets, à la demande de plusieurs associations.

M. BOUTTIER LOCHU

Cette réunion ne sera utile que si les dés ne sont pas pipés. Il faut que l'on réponde à toutes les questions. Cela nécessite la levée du « secret défense » par le Gouvernement, au moins en faveur d'experts indépendants.

M. GIBLIN

Pour information, à Caen, une réunion commune à la CPDP EPR et la CPDP Déchets nucléaires se tient aujourd'hui et porte précisément sur le thème démocratie et accès à l'information.

M. LEFRANC, Mayenne Nature Environnement

Le collectif Mayenne Nature Environnement est opposé à la construction d'une ligne à très haute tension parce qu'il n'est pas besoin d'une nouvelle centrale nucléaire, qu'il nous est possible de sortir progressivement du nucléaire en changeant nos comportements et enfin parce que ces lignes sont une source de nuisances.

D'abord, elles constituent une nuisance visuelle et sonore. Elles produisent des parasites hertziens et de l'ozone. Elles sont un risque d'accident majeur, par exemple par arcs électriques. Cependant, la nuisance la plus importante concerne la santé humaine et animale. En effet, les lignes génèrent des champs électromagnétiques. Ainsi de l'étude Draper, qui montre des risques de leucémie infantile accrus pour les enfants habitant à moins de 200 mètres de lignes à haute tension. D'autres études montrent qu'ils provoquent également des dépressions, des troubles cardio-vasculaires ou encore des interactions avec les pacemakers. Les animaux sont également sensibles à ces champs, qui génèrent nervosité, stress, chute de production laitière.

Pour l'ensemble de ces raisons et conformément à l'article 5 de la Charte de l'environnement sur le principe de précaution, nous exigeons des études préalables indépendantes sur ces sujets. Pour nous et les générations futures, refusons cette ligne !

M. CLOTEAU, FD Civam

En matière d'électricité, on nous parle toujours de l'offre mais plus rarement de la demande, sauf à nous dire que nos besoins augmentent — on nous impose donc une nouvelle centrale, bien évidemment nucléaire. Nous vous proposons donc d'examiner comment la consommation peut être réduite sans affecter notre confort. Nombreux sont les acteurs de notre département qui ont mené des actions simples : panneaux thermosolaires, diagnostics et bilan énergétiques ou encore recours à la thermographie pour déceler des déperditions d'énergie.

Si tous les foyers de Mayenne faisaient de petits gestes comme le remplacement des ampoules classiques par des ampoules économiques, près de 171 000 MWh pourraient être économisés en 10 ans, soit 31 % de la production attendue de l'EPR. L'installation de petites sources de production (parcs éoliens, micro-centrales hydroélectriques, etc.) en Bretagne permettrait d'économiser 34 % de la production attendue. Au total, nous pourrions nous passer de 65 % de cette production grâce à ces deux programmes de faible ampleur et de moindre coût.

Aujourd'hui, c'est d'une vraie politique de diversification des sources d'énergie et d'économie d'énergie que nous avons besoin. Elle aurait le mérite de responsabiliser la population et d'éviter EPR comme THT.

M. HERZ

Pour mémoire, notre métier est le transport d'électricité, sans discrimination : nous étudions le raccordement aussi bien d'un EPR que d'une éolienne. Je ne répondrai donc pas aux questions sur la production.

S'agissant de la santé humaine, l'étude Draper montre seulement une corrélation statistique, sans aucun lien de cause à effet. Les auteurs s'étonnent de trouver une corrélation à 600 m des lignes alors que le champ magnétique n'y est pas supérieur au champ magnétique ambiant dans les logements. Ces questions seront largement abordées lors de la réunion de Vitré.

M. LEFRANC et M. BOUTTIER LOCHU

Les faits sont incontestables, seule la raison de cette corrélation reste inconnue. A ce titre, le principe de précaution doit prévaloir. Enfin, il faut rappeler que beaucoup d'études sont financées par des acteurs de l'électricité, et donc contestables sur le plan déontologique.

M. HERZ

Si l'industrie électricité ne finançait pas de telles études, qui le ferait ? Par ailleurs, l'industrie française, sur le modèle anglo-saxon, se plie à des critères stricts d'indépendance des chercheurs. S'agissant du principe de précaution, nous nous plions à ce principe tel que formulé *dans son intégralité* par la Charte.

.II Acteurs socio-économiques**M. JEHAN, Vice-Président de la Chambre d'agriculture de Mayenne**

L'ensemble des Chambres d'agriculture concernées par les trois couloirs présentés tout à l'heure se sont concertées sur la question. Si la Chambre elle-même n'a pas compétence pour se prononcer sur le projet, l'agriculture mayennaise a besoin d'électricité, et ce dans de bonnes conditions et sans chutes de tension. Il faudra en tenir compte dans le calcul des indemnités, si le projet devait se concrétiser. Nous demandons donc une étude préalable sur l'implantation des pylônes : la réalisation des travaux ne devra en aucun cas impacter la vie économique de nos installations.

Les agriculteurs s'interrogent sur les protections dont peuvent bénéficier les animaux, qu'ils soient en plein air ou en bâtiment. Enfin, les Chambres d'agriculture se préoccupent de plus en plus des énergies renouvelables, en particulier des bioénergies. Grâce aux efforts de l'ensemble de la population, soutenue par ses élus locaux, nous pourrions trouver une solution alternative durable.

.III Les acteurs politiques**M. BENARRATA**

En 1986, Tchernobyl subissait la catastrophe que l'on connaît ; le lobby nucléaire occupait déjà les hautes sphères du pouvoir. Depuis 25 ans, les Verts sont opposés au nucléaire; source d'énergie dangereuse, non seulement au niveau des centrales, mais aussi en amont et en aval. L'EPR ne constitue en aucun cas une nouvelle solution mais est une simple vitrine pour l'exportation.

Chacun reconnaît que la part du nucléaire est déjà excessive en France, qui ne respecte pas les directives européennes imposant une part minimale d'énergies renouvelables. Il ne s'agit pas là d'un choix technique mais d'une décision politique qui doit être tranchée dans la transparence, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Comment parler de la THT sans EPR ? Cette distinction est un déni de démocratie.

Les Verts exigent un débat public sur l'ensemble de la politique énergétique de notre pays. Pour leur part, les Verts seront aux côtés de tous ceux qui s'opposent à l'EPR et à la THT

M. LE SCORNET, vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire

La THT est conditionnée par la réalisation de l'EPR de Flamanville ; or la majorité régionale s'est prononcée contre le recours au nucléaire pour augmenter la capacité énergétique de la Région. En

effet, la THT ne répond pas même aux enjeux d’approvisionnement du Grand Ouest, qui est l’une de nos priorités. Or le dossier de RTE ne traite pas suffisamment des propositions alternatives, de même qu’il ne se préoccupe pas suffisamment du débat sur la santé publique.

Nous souhaitons donc un véritable plan de maîtrise des énergies et de développement des énergies renouvelables. A cet égard, l’organisation très libérale du marché de l’énergie en Europe n’aboutit qu’à augmenter les besoins. Pour finir, à quand un vrai débat démocratique sur la politique énergétique de la France ?

M. DUPUIS, vice-président du Conseil général de la Mayenne

Le Conseil général de la Mayenne est sensible aux préoccupations des citoyens comme aux nécessités économiques en matière énergétique. Je suis également attaché à la démocratie et aux échanges libres et constructifs. Les dés ne sont pas pipés ; si c’était le cas, je ne serais pas ici ce soir.

Je m’inscris en faux contre les accusations d’attentisme portées à l’égard des élus. Je récusé aussi fermement les insinuations selon lesquelles certains élus espéreraient surtout de ce projet de nouvelles sources financières : c’est là leur faire injure. Les questions évoquées ici ce soir méritent d’être débattues dans la sérénité et la transparence. Il revient plutôt aux élus, représentants de la souveraineté populaire, de s’en saisir.

Discussion avec le public

De la salle

A quoi sert ce débat public si RTE n'est pas obligé de tenir compte de ses conclusions ?

M. HERZ

Conformément à la loi, le Maître d'ouvrage tiendra compte des enseignements du débat public.

De la salle

Quelle est la distance minimale entre un poteau THT et une habitation ?

M. HERZ

La réglementation française prescrit 5000 volts par mètre et 100 microteslas. Cependant, RTE souhaite s'éloigner autant que possible des habitations.

M. LEFRANC

Ces valeurs sont des seuils et ne portent pas sur une exposition permanente !

De la salle

Pourquoi ne pas construire les centrales à proximité des lieux de consommation ?

M. DESQUILBET

RTE ne construit pas les centrales, il se contente d'acheminer l'électricité. Par ailleurs, vous refaites là l'histoire du réseau électrique en France : il est fondé sur la solidarité entre les zones. Pour information, les premières lignes THT transportaient l'énergie hydroélectrique du Rhône-Alpes vers la Région parisienne. La THT est nécessaire même en cas d'énergies renouvelables.

M. BOUTTIER LOCHU

Vous ne concevez que des grosses unités de production ! D'autres solutions sont possibles : à titre personnel, je produis de l'électricité que je vends à EDF, grâce à des panneaux photovoltaïques.

De la salle

Une étude sur la nocivité de la THT pour les habitants a-t-elle été réalisée et si c'est le cas, sera-t-elle rendue publique ?

M. HERZ

Nous suivons Coutiches, un village du Nord, et nous n'avons conclu à aucune anomalie médicale.

M. LEFRANC

C'est faux : des carence en fer ou encore des problèmes de fatigue ont été constatées. Les habitants, de guerre lasse, ont dû partir et EDF a dû racheter les maisons !

M. HERZ

A l'époque, il n'existait pas d'indemnisation du préjudice visuel. Sur les 23 maisons achetées par EDF, 21 maisons ont été revendues et 2 sont louées.

De la salle

Le suivi médical d'EDF n'est plus assuré depuis 2000 !

M. HERZ

A la demande des habitants.

M. GIBLIN

La CPDP demande à chacun des intervenants de rédiger une note exposant son point de vue sur cette question.

De la salle

L'enfouissement permettrait-il d'assurer un écran parfait aux champs magnétiques ?

M. DESQUILBET

Le champ magnétique peut être arrêté par des matériaux amagnétiques. Cependant, les expériences ont prouvé que cette protection n'est que partielle.

M. LEFRANC

La seule solution pour le champ magnétique est l'éloignement. Pour ce qui est du champ électrique, la mise à la terre préconisée par EDF ne résoudrait rien.

M GIBLIN

La question de l'épaisseur de blindage nécessaire pour arrêter les champs magnétiques peut être traitée de manière objective et l'on devrait pouvoir se mettre d'accord. Nous y veillerons

De la salle

Peut-on construire une maison sous une ligne THT ?

M. DESQUILBET

En théorie, cela est possible, sous certaines contraintes. Néanmoins, nous tentons de l'éviter.

M. BOUTTIER LOCHU

Pour vous, à 300 mètres, est-on « sous une ligne » ? Vous n'entendez donc protéger que les quelques mètres situés sous les fils ? Au Canada, le couloir de ligne est une notion juridique définie. Combien de temps attendrons-nous pour agir ? Souvenons-nous du dossier de l'amiante !

M. HERZ

Au Canada, les couloirs de ligne (au sens de zones non constructibles) ont été décidés pour permettre un entretien plus facile du réseau et pas pour des raisons de champ électromagnétique. C'est possible au Canada à cause d'une densité de population très faible

Concernant l'amiante il s'agit d'un amalgame non fondé. Le danger de l'amiante était connu depuis longtemps. Or les lignes THT existent en France depuis les années 1920. Les premières interrogations sur les impacts médicaux de ces lignes ont été tardives et ont initié de nombreuses études, dont aucune n'a établi de lien de causalité.

De la salle

M. HERZ, aimeriez-vous habiter sous une ligne THT ?

M. HERZ

RTE compte 3 000 agents travaillant sur des lignes THT et beaucoup habitent près de postes avec leur famille. Pour ma part, je n'aurais aucun état d'âme à ce sujet.

M. BOUTTIER LOCHU

A Coutiches, les agents d'EDF n'habitent pas les maisons car ils connaissent les risques !

De la salle

Répondez tous à la question !

M. GIBLIN

Ce n'est pas le rôle de la CPDP, qui a pour mission d'organiser le débat et non d'y participer. La CPDP est une autorité indépendante, qui n'a de comptes à rendre qu'aux citoyens. Elle est neutre et impartiale dans ce débat.

De la salle

Pourquoi la réglementation française prescrit-elle un seuil de 100 microtesla pour le champ microtesla alors que le Parlement européen a demandé l'adoption des normes suédoises, soit 0,2 microtesla ? Serions-nous davantage immunisés ?

M. HERZ

Suite à cette résolution du Parlement, la Commission européenne a publié une recommandation, adoptée par les ministres de la Santé de l'Union européenne. Elle reprend les normes proposées par l'ICNIRP, un organisme international. RTE applique cette recommandation de l'Union Européenne qui a été inscrite dans un arrêté interministériel de 2001.

M. BOUTTIER LOCHU

Sous une ligne THT, on ne mesure que 30 microtesla. A quoi sert cette norme si on ne la rencontre jamais, à moins d'être un pigeon ?

M. HERZ

D'abord, la recommandation électromagnétique comprend tous les rayonnements non ionisants de 0 à 300 GHz ; ensuite, l'ICNIRP explique que le seuil de 100 microtesla correspond à 50 fois moins que le seuil d'effet biologique.

M. DUPUIS

Je cite la question d'un habitant de Landivy : pourquoi les distances d'habitation par rapport à une éolienne sont-elles supérieures à celles des lignes THT ?

M. DESQUILBET

L'implantation d'une éolienne est plus simple que celle d'une infrastructure linéaire comportant des dizaines de pylônes. Par ailleurs, les éoliennes sont plus bruyantes.

M. BOUTTIER LOCHU

C'est faux, les riverains de l'éolien s'en plaignent peu. Si les réglementations sont aussi strictes, c'est que certains élus y sont très réticents.

M GIBLIN

Cette question à laquelle RTE ne peut répondre complètement fera l'objet d'une réponse écrite

De la salle

S'agissant des économies d'énergie, les élus devraient y réfléchir avant de se lancer dans les illuminations de Noël.

De la salle

RTE n'est pas le producteur mais le transporteur. Pourquoi ne pas chercher un partenariat avec lui, puisqu'il faudra bien véhiculer les énergies renouvelables, plutôt que d'en faire un ennemi ?

M. HERZ

RTE développe déjà une procédure de concertation avec le monde agricole et certaines collectivités territoriales sur les ouvrages d'énergie. C'est sa vocation que de travailler en partenariat.

M. LEFRANC

Nous sommes favorables à la décentralisation de l'énergie. De ce fait, celle-ci pourrait être transportée à des tensions inférieures. En outre, l'énergie qui pollue le moins est celle que l'on ne consomme pas.

M. GIBLIN

Je vous remercie. Je suis très heureux du temps d'échange que nous avons pu avoir à certains moments de cette réunion. Cependant, je regrette vivement que cette séance ait été perturbée par certains participants : beaucoup d'autres n'ont pas pu s'exprimer en raison du bruit de la salle. Ce climat ne fait pas honneur au débat public